Brive-la-Gaillarde (19) : 3 ans ferme pour Samy Boumaza, l'évadé de la prison d'Auxerre

07/01/2017 à 0h22

Vols, escroqueries, abus de confiance, filouteries… Pour assurer sa cavale de près d'un an, Samy Boumaza a multiplié les infractions. Verdict : trois ans de prison ferme.

la cavale aura duré treize mois. Treize mois pendant lesquels Samy Boumaza, 39 ans, a parcouru la France à bord de voitures subtilisées chez des concessionnaires, dormant et mangeant dans des hôtels et des restaurants, faisant le plein dans des stations essence, le tout sans débourser le moindre centime.
Au passif du natif de Mazamet dans le Tarn, **36 infractions, allant de la filouterie de carburant, à des vols, des abus de confiance, en passant par des escroqueries**, pour lesquelles il était convoqué, hier, devant le tribunal correctionnel de Brive.

> *Tout commence le 6 janvier 2014.* ***Alors qu'il bénéficie d'un régime de semi-liberté à la prison d'Auxerre, Samy Boumaza décide de prendre la poudre d'escampette.*** *Une cavale qui prendra fin le 5 février 2015, à Saint-Florentin, toujours dans l'Yonne, où il est interpellé par les gendarmes au terme d'une course-poursuite après un contrôle routier.*

Entre-temps, le prévenu aura parcouru la France, en passant par Brive, presque de long en large et échappé deux fois de peu à une interpellation.
(…)

> *Depuis 2004,* ***Samy Boumaza passe sa vie en prison. Pas moins***

> ***d’une vingtaine de condamnations pour séquestration, escroquerie, abus de confiance, vols et évasion lors d’une permission de sortie****. « La prison, je m’y suis habitué », glisse-t-il.*

Jusqu’à ses 27 ans, Samy Boumaza n’a jamais fait parler de lui. La mort de sa grand-mère et la perte de son emploi après avoir été soupçonné, à tort, dans un braquage à Toulouse « lui ont fait péter les plombs ».
(…)
Le jugement. Samy Boumaza a été condamné à 3 ans et demi de prison, dont six mois avec sursis et mise à l’épreuve pendant 3 ans, et obligation d’indemniser les parties civiles.
La Montagne